

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 MARS 2023

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	19
De votants	23

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept mars, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Christian LENOBLE, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-LENOBLE-PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI- SAUVLET-Mmes RIQUET -LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

OBJET

N° 2023-3-15

Demande de subvention à l'ANS
Création de deux terrains synthétiques
de type FOOT-FIVE

Excusés :

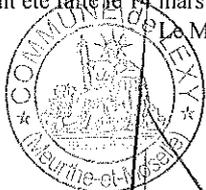
Mme HENRY ayant donné pouvoir à M.PERREY
Mme FERNANDEZ-AUBERTOT ayant donné pouvoir à Mme RIQUET
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.BASSO
M.SULLI ayant donné pouvoir à M.SIBELLA

Absentes : Mmes RUETTE-TYDEK -FONDEUR

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 29 mars 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 14 mars 2023.

Le Maire,



L'Adjoint au Maire propose aux élus, dans le cadre du programme « 5 000 terrains de sport » de présenter un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour la création de deux terrains de football synthétiques de type FOOT-FIVE qui permettront de mettre à disposition de nouvelles infrastructures au sein d'un ensemble sportif existant sis rue de LONGWY ;

Le montant des dépenses s'élèvent à 232 060.00 € H T.

Considérant les explications fournies,
Le Conseil Municipal
A l'unanimité,

APPROUVE le projet de création de deux terrains synthétiques présenté par les services techniques ;

AUTORISE le Maire à signer la convention qui en découle ;

SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès de :

- L'Agence National du Sport (ANS) ;

- La Fédération Française de Football (FFF) au titre du

d'Aide au Football Amateur (FAFA) ;

REÇU EN PREFECTURE

le 30/03/2023

Application agréée E.legalite.com

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-après.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Co-financement	Montant subventionnable	Taux	Montant
Agence Nationale du Sport	232 060.00 €	54.15 %	125 660.50 €
Fonds d'Aide au Football Amateur	232 060.00 €	25.85 %	60 000.00 €
Part communale	232 060.00 €	20,00 %	46 399.50 €
Montant total HT			232 060.00 €
TVA 20 %			46 412.00 €
MONTANT TOTAL TTC			278 472.00 €

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 30/03/2023

Application agréée E-legalite.com